



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Affaire suivie par Philippe ANTOINE
SB/LET230181
Tél : 05 59 80 87 22
Mél : ddtm-gu-eau@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

**Direction départementale
des territoires et de la mer
service eau**

Pau, le 8 mars 2023

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté préfectoral, portant déclaration d'intérêt général le plan pluriannuel de gestion des cours d'eau des bassins versant du Neez et du Soust et portant prescriptions particulières à déclaration en application de l'article L. 214-3 du code de l'environnement sur les communes de Bescat, Bosdarros, Buzy, Gan, Gelos, Jurançon, Mazères-Lezons, Pau, Rébénacq, Rontignon, Sévignac-Meyracq et Uzos

Conformément aux dispositions réglementaires, cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État des Pyrénées-Atlantiques pendant une durée minimale de six mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental
des territoires et de la mer,
la responsable de l'unité travaux et
milieux aquatiques

Stéphanie LEBRET

Monsieur le Président
Syndicat mixte du Bassin du Gave de Pau
HELIOPARC
2 avenue Pierre Angot
64000 PAU

